

Bureau communautaire – séance du 2 mars 2021 - Compte-rendu

Membres avec voix délibérative : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Membres associés : Marie-Martine Adler, Président déléguée de la Commission Finances ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement-Environnement ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme-Aménagement-Numérique ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture-Tourisme ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie-Agriculture-Développement ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires-Enfance jeunesse

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Ordre du jour :

Secrétaire de séance

- 1. Compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021**
- 2. Préparation du Conseil communautaire du 23/03/2021 – Vote des BP 2021**
- 3. Modification des jours d'ouverture du multi-accueil**
- 4. Fonctionnement des commissions**
- 5. Questions diverses**

Après avoir accueillis les membres du Bureau élargi, Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h.

1. Compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021

Le compte-rendu, transmis en amont de la séance, est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation du Conseil communautaire du 23/03/2021 – Vote des BP 2021

Monsieur Guilhaumon donne lecture du projet d'ordre du jour, établi dans la perspective du Conseil communautaire du 23 mars 2021 consacré principalement au vote du budget de la Collectivité et de ses budgets annexes.

A) Proposition d'ordre du jour

- Vote des budgets de la CCBVG

Monsieur Guilhaumon rappelle que :

- La participation de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, au fonds L'OCCAL est prorogé jusqu'au 31 mars 2021, sur décision du Conseil communautaire,
- Les budgets sont établis à fiscalité constante,
- Le niveau des attributions de compensation sera en 2021 identique à celui de 2020,
- Pour la deuxième année consécutive, les membres du Bureau renoncent au versement d'indemnités,
- La participation de la communauté de communes au dispositif des « Petites Villes de Demain » sera minimale aussi en terme financier qu'en terme d'appui technique,
- Enfin que l'objectif de ce mandat est d'assainir la situation financière de l'EPCI, toujours contrainte par des éléments budgétaires et comptables.

- Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

A noter : le comité syndical du PETR se réunira le 3 mars 2021 pour évoquer, notamment, la question du dispositif des « Petites Villes de Demain ». Il sera notamment envisagé le recrutement de 2 chefs projet. La convention d'adhésion s'est largement inspirée des projets de bourg centre.

- Convention Restauration scolaire Conseil départemental / CCBVG

A l'issue d'après négociations, les termes de la convention avec le Conseil départemental ont pu être arrêtés en tenant compte de l'intérêt de chaque collectivité. Ainsi, la mise à disposition d'agents de l'EPCI reste acceptable et les frais de participation à la rénovation de la plonge du Collège Pasteur de Plaisance seront étalés sur trois exercices à partir de 2022.

- Compétence mobilité

Les EPCI ont jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur le transfert, à leur charge, de la compétence mobilité.

- Appel à projets 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Une étude est en cours pour répondre à l'appel à projets mis en place pour permettre aux écoles primaires et élémentaires d'atteindre un « socle numérique de base ». 105 millions d'euros sont mobilisés à compter de 2021, au niveau national. Les besoins des écoles sont identifiés. L'estimation financière et l'éligibilité des dépenses est en cours.

A noter : au budget principal de la CCBVG, l'inscription d'une enveloppe de 12 400 € est proposée pour le renouvellement des outils informatiques.

- Changement de nomenclature comptable au 1er janvier 2024 – passage en M 57

Les collectivités qui le souhaitent peuvent anticiper la bascule et passer à la M57 dès le 1er janvier 2022 ou 2023. L'avantage d'anticiper ce changement est d'être assuré d'un accompagnement individualisé par la DDFiP et Mme Saint-Genez, en particulier.

Toutefois, cette bascule suppose que :

- nous vérifions que tous les emprunts soient engagés et qu'il y ait cohérence entre notre niveau d'endettement et celui constaté, pour notre Collectivité, par le Service de gestion comptable.
- nous effectuons l'ajustement de l'actif : vérification par budget l'adéquation entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique, mise à jour des fiches provisoires d'inventaires comptables, identification des biens à amortir et définition d'un plan d'amortissement.
- nous vérifions que :
 - l'intégration des immobilisations (rattachement d'un investissement à un bâtiment inventorié), à la fin des travaux, ait été réalisée.
 - le rattachement des intérêts courus non échus soit fait.
 - L'ajustement des provisions pour admission en non-valeur
 - L'apurement des comptes d'imputation provisoire soit fait régulièrement et que les mandats et titres soient émis, également, régulièrement.
 - La régularisation des charges et des produits soit réalisée.

Pour ce travail préalable, Mme Saint-Genez sera à nos côtés et préconise que le passage en M57 se fasse au 1er janvier 2023. En 2024, les services de la Communauté de communes pourront, forts de leur expérience, être en soutien des mairies.

- Clé de répartition des charges de personnel entre les différents services et budget (SPANC, SPAC, CIAS)

Cette clé de répartition est revue chaque année pour être au plus près de la réalité de fonctionnement des services.

- Licence IV

Une clause sera ajoutée permettant de récupérer cette licence au cas où le Café Zik retrouverait une utilisation conforme à sa nature première.

A noter : conformément des dispositions prévues à l'agenda rural, une commune peut demander l'ouverture d'une licence IV auprès de la Préfecture. Cette licence sera transférable à une autre commune, membre de l'EPCI.

- Evolution des tarifs :

- enfance/jeunesse
- séjours
- médiathèque

- Questions diverses

B) Vote des budgets 2021

▪ Budget principal - CCBVG

➤ Remarques générales :

- Capital d'emprunt : 207 304 €

- Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 : 437 998,09 €

Il est proposé que la somme de 373 439,20 € soit versée à la section d'investissement. Le reliquat est conservé sur la section de fonctionnement (64 558,09 € : 21 652,94 € pour réduire le montant des recettes prévisionnelles sur le chapitre 70).

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	4 256 919,71 €	4 751 820 €	1 277 006,61 €	1 161 118,76 €
Recettes	4 694 917,80 €	4 751 820 €	1 453 002,37 €	1 161 118,76 €

➤ Principales évolutions entre la maquette présentée en séance et les éléments du DOB

- 011 - Charges à caractère générale :

La dépense passe de 643 485 € à 646 875 € afin d'intégrer la dépense liée à l'adhésion de la CCBVG à Gers Développement (montant annuel de l'adhésion : 4 500 €).

- 012 - Charges de personnel et frais assimilés :

	Proposition - DOB	Evolution pour le vote du BP
Dépenses (chapitre 012)	2 140 000 €	2 245 220 €
Recettes (chapitre 013)	24 000 €	94 243 €

Cette évolution s'explique par l'absence pour raison de santé de 5 agents dont :

- Le remplacement nécessaire ne peut pas être compensé en interne,
- l'absence sera longue sans pour autant qu'à ce stade la longue maladie soit confirmée.
- L'évolution de carrière des agents

- 65 – Charges financières :

La proposition budgétaire passe de 1 185 833 € à 1 275 514 € pour intégrer les subventions prévues pour équilibrer les budgets annexes. Ces éléments n'étaient pas stabilisés au moment du DOB.

A noter : l'enveloppe dédiée au versement de subventions à des associations du territoire est prévue pour répondre aux demandes relevant du domaine culturel.

- 70 – Produits des services, domaine et vente :

La proposition budgétaire passe de 421 033 € à 439 589,06 €.

▪ Budget annexe – SPAC

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	450 021,72 €	531 536 €	301 465,74 €	330 244,49 €
Recettes	832 440,10 €	923 093 €	578 515,16 €	574 599 €

- Section de fonctionnement :

- Frais de personnel
- Entretien des Stations d'épuration (26 000 €)

- Frais courants : petites fournitures, carburant, assurance, révision annuel des appareils de lutte contre l'incendie...
- Propositions – Section d'investissement
 - Début de la mise en place de la télésurveillance sur les stations : 33 000 € (matériel informatique + logiciel)
 - Géolocalisation des réseaux : 50 000 € (en contrepartie : aide à hauteur de 50 % de la dépense versée par l'Agence de l'eau)

A noter au chapitre 003, la dépense de 80 000 € correspond à l'aide versée, via la CCBVG, aux usagers par l'Agence de l'eau (montant identique en recettes au chapitre 003)

▪ Budget annexe – SPANC

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	113 565,47 €	136 787,25 €	45 728,61 €	274 716,39 €
Recettes	13 806,22 €	136 787,25 €	46 289,81 €	275 277,59 €

- A noter :
 - Coût de fonctionnement du service pour 2021 : 37 028,35 €
 - Déficit constaté au 31/12/2020 : 99 759,25 €
 - Etude évolution tarifaire en cours
 - Nombre d'abonnés : 2 200
- Pour ce budget, on constate un effet ciseaux depuis plusieurs exercices. Les recettes ne couvrent pas dans les faits les dépenses de fonctionnement. Compte tenu de la situation qui perdure depuis plusieurs années, il convient dès l'exercice 2021 de travailler à la définition d'une stratégie de nature à garantir :
 - La résorption du déficit constaté, selon un plan pluriannuel,
 - L'évolution tarifaire,
 - Le recouvrement des impayés, en lien avec les services de la DDFiP.

▪ Budget annexe – LAC (café Zlk)

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	2 699,77 €	66 730,09 €	71 717,74 €	72 548,00 €
Recettes	14 840,00 €	66 730,09 €	11 678,42 €	72 548,00 €

- A noter :
 - Montant de l'emprunt : 147 000 €
 - Dernière échéance d'emprunt : 20/09/2021, montant de 13 039,07 €
 - Déficit d'investissement au 31/12/2020 : 60 039,32 €
 - Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 : 12 140,23 €
- Besoins en fonctionnement : 2 423 € (1 700 € de taxe foncière + 532 € d'intérêt d'emprunt + 184 € d'assurance) + 3 900 € admission en non-valeur de loyers impayés (chapitre 65)
- Besoins en investissement : 72 548 € (12 508 € de capital d'emprunt + 60 040 € déficit d'investissement)
- Proposition :
 - On reste sur une subvention d'équilibre à hauteur de 66 730,09 € (versement effectif à hauteur de 14 840 €). On peut estimer à moins de cinq ans le temps nécessaire pour combler le déficit actuel).

▪ Budget annexe – ZA (ateliers relais, Le monde à l’envers sur Marciac, MCP sur Plaisance)

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	39,35 €	21,05 €	7 171,84 €	20,40 €
Recettes	40 €	21,05 €	7 192,24 €	20,40 €

- A noter :
Budget clôturé en 2021
transfert sur le budget principal de la CCBVG (recettes de fonctionnement à hauteur de 21,05 €)

▪ Budget annexe – ZAE Cagnan

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	398 388,82 €	631 304,13 €	610 403,91 €	614 542,38 €
Recettes	436 037,95 €	631 304,13 €	422 614,53 €	614 542,38 €

- A noter :
1 lot reste à vendre (promesse de vente signée)
Déficit constaté : 187 798,38 ; déficit réel : 212 000 €. Ce déficit est essentiellement lié au prix fixé par la CCBVG pour la vente de ces terrains.
Prix de vente des terrains au m² : 7,40 €
Prix de vente : 4 à 6,50 € le m² selon la parcelle
Emprunt : 167 138 € de capital restant dû ; dernière échéance en juin 2030 ; montant de l’annuité : 13 173 €
Montant de la subvention d’équilibre : 23 961 € (pour couvrir le prêt)
A partir de 2022, Il est proposé de maintenir ce budget jusqu’à la dernière échéance de l’emprunt (2030). Dans l’intervalle, il conviendra de :
 - Régulariser comptablement la vente des terrains et l’utilisation des 3 parcelles pour la création de l’immobilier d’entreprises.
 - Maintenir la subvention d’équilibre pour assurer le paiement de l’emprunt.
 - Réaliser une provision pour risques au budget principal, à hauteur de 21 000 € par an, pour permettre de résorber le déficit en fin de période.**A noter, dès 2021 si cela est possible**, une DM (du budget principal vers le budget annexe) pourrait être envisagée pour permettre de résorber une partie du déficit constaté
 - Il est proposé de conserver une parcelle d’environ 100 m² sur le terrain utilisé pour la construction de l’immobilier d’entreprise. Cette réserve permettra la création de parking public avec, éventuellement, l’installation de bornes de rechargement électrique.

▪ Budget annexe – Immobilier d’entreprises

	Fonctionnement		Investissement	
	2020 Réalisé	2021 Proposé	2020 Réalisé	2021 Proposé
Dépenses	2 274,34 €	9 780,52 €	274 510,43 €	1 153 446,57 €
Recettes	0,82 €	9 780,52 €	458 851,67 €	1 176 156,24 €

- A noter :
Montant des subventions restant à recevoir : 571 815 €
Emprunt court terme : 400 000 € à rembourser au plus tard le 21/02/2022

Emprunt long terme : 420 000 €, dernière échéance le 01/03/2041 ; montant de l'annuité, 23 469 €

Il conviendra, à terme, d'effectuer une opération d'ordre « dotation » afin d'affecter le terrain à ce budget (aujourd'hui, la valeur du terrain est fléchée sur le budget annexe ZAE Cagnan).

Valeur du terrain : 57 357,40 € (soit 7,40 € le m² pour 7 751 m²).

Une proposition portant sur la détermination du coût du loyer sera présentée aux membres du Bureau, lors d'une prochaine rencontre, avant une validation en Conseil communautaire.

3. Modification des jours d'ouverture du multi-accueil

Le Multi-accueil de la Communauté de communes accueille aujourd'hui environ 18 enfants, selon l'organisation suivante :

Lundi	Marciac
Mardi	Plaisance
Jeudi	Plaisance
Vendredi	Marciac

L'alternance des jours est un frein pour certaines familles pour lesquelles ce mode d'ouverture complexifie l'organisation familiale. Afin de la faciliter, il est proposé de regrouper les jours d'ouverture de la manière suivante :

Lundi	Marciac
Mardi	Marciac
Jeudi	Plaisance
Vendredi	Plaisance

Au regard des éléments présentés, la commission Enfance-Jeunesse – Affaires scolaires ayant émis un avis favorable à la modification des jours d'ouverture du multi-accueil, à partir de septembre 2021, les membres du Bureau valident, à l'unanimité, cette proposition qui sera soumise au vote du Conseil communautaire.

Proposition d'élargissement de l'accueil

Parallèlement à l'accueil collectif proposé par le Multi-Accueil, un accueil individuel des enfants entre 0 et 3 ans sont proposés aujourd'hui par les assistante maternelle (ASMAT) sur le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. A ce jour l'on constate un double phénomène : d'une part, la baisse de l'offre de service des ASMAT et d'autre part une augmentation des demandes des parents d'un mode de garde.

Aujourd'hui à 18, le nombre d'ASMAT est en baisse en raison de :

- La complexité du travail administratif et des relations avec les parents-employeurs (1 ASMAT a cessé d'accueillir les enfants en 2020), ce qui a pour conséquence le choix de la non installation des professionnelles (2 à ce jour).
- Du départ à la retraite de 4 ASMAT dans les 5 prochaines années.

La demande de garde ne diminue pas pour autant, et globalement, les ASMAT considèrent avoir un rythme d'accueil satisfaisant. Pour information, sur le secteur de Plaisance, deux ASMAT ont leur planning complet jusqu'en 2023 sans possibilité, à ce jour, d'accueillir de nouveaux enfants ; une place uniquement disponible sur le secteur de Marciac et cinq places environ sur l'ensemble du territoire. En moyenne une ASMAT accueille entre 2 et 4 enfants.

Une enquête a été menée auprès des usagers du Multi-accueil afin de recueillir les besoins actuels de mode de garde.

Il apparaît que le besoin urgent d'accueil se situe le mercredi. Plus largement, les parents seraient intéressés par une ouverture 5j/5 sur les deux sites :

Site	Jours	Nombre	Mercredi
Marciac 9 enfants accueillis	5 jours	6 enfants	8 enfants
	4 jours	3 enfants	
Plaisance 11 enfants accueillis	5 jours	6 enfants	6 enfants
	4 jours	5 enfants	

**Le besoin est exprimé à ce jour*

En avril 2021 le Multi-Accueil sera complet (12 places par site) ; une liste d'attente a été ouverte, comptant parmi eux également des parents attendant un enfant. Le recensement a également mis en avant la complexité pour les parents du mode de garde actuel. En effet, n'ayant pas à disposition un accueil en collectif cinq jours par semaine, les parents se tournent vers les ASMAT pour compléter les modes de garde. Or, les ASMAT demandent un engagement aux parents d'un minimum de 3 jours hebdomadaires. Certains parents se détournent alors du mode de garde collectif pour éviter de séquencer la semaine de l'enfant et optent pour l'accueil individuel, comme second choix et lorsque cela est possible. Les places sont limitées et le coût est plus élevé.

Le Multi-Accueil de la Communauté de communes est attrayant ; sur 18 familles, 4 viennent de territoires voisins (Aignan, Nogaro, Riscle et Sainte Christie d'Armagnac) et sont prêts à parcourir plus de 45 minutes de trajets quotidiennement. 2 agents de la Communauté de communes sont usagers du Multi-Accueil.

Dans ces conditions, il pourrait être envisagé de renforcer ou élargir l'accueil du Multi-Accueil, deux solutions sont envisageables :

- Ouverture alternée sur chaque site le mercredi.
- Ouverture 5 jours par semaine sur chaque site.

Ouverture	Besoins agents heures	Besoin ETP
Mercredi alterné Marciac/Plaisance	23h	0.65
5 jours sur les deux sites	138h	3.94

Aujourd'hui l'équipe du Multi-Accueil est composée de 4 personnes, soit 2.76 ETP.

La réorganisation des jours d'ouverture du Multi-Accueil comporte plusieurs enjeux :

- Répondre au besoin à court et moyen termes du mode de garde et éviter le départ de certaines familles vers d'autres structures.
- L'attractivité du territoire. Ex : Aignan et Nogaro accueillent 2j/semaine.
- Fidéliser les familles et renforcer l'offre de service préalable à l'entrée à l'école des futurs élèves du territoire.
- Créer de l'emploi sur le périmètre de la Communauté de communes.
- La mise en place d'une nouvelle organisation devra se faire dans un temps relativement proche, au risque de ne pouvoir répondre au besoin des familles et par conséquent d'en voir certaines quitter le territoire (2022).

Au regard des éléments présentés, la commission a autorisé les services de la Communauté de communes à étudier la possibilité d'investiguer les différentes solutions et de revenir vers elle par la suite.

4. Fonctionnement des commissions

Les Présidents délégués sont invités à faire, en séance, un point sur les travaux des commissions.

- **La commission Assainissement / Environnement**

Réunies en inter-commission le 5 janvier 2021 pour une première rencontre de présentation des services, de leur fonctionnement.

Depuis Monsieur Bertin, Président de la Commission Assainissement-Environnement, et Monsieur Barnadas, Président de la Commission Travaux, ont fait, avec Monsieur Andrieu, Responsable du Service Assainissement, la visite technique des cinq stations d'épuration de la Collectivité. Cet état des lieux permettra de programmer un plan d'actions pluriannuel.

- **La commission Travaux**

Monsieur Guilhaumon remercie Monsieur Barnadas et Monsieur Bertin pour le suivi des chantiers de l'école maternelle de Marciac et de l'immobilier d'entreprises, aux côtés de Madame Ducouso.

A noter – chantiers ou réflexion en cours :

- Toiture de la médiathèque de Plaisance
- Toiture du siège social de la CCBVG,
- Aire des gens du voyage,
- Piscines.

- **La commission Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires**

Réunie le 19 janvier 2021, la commission a travaillé sur les sujets suivants et évoqués en amont : les rythmes scolaires, les tarifs, le dossier de subvention « socle numérique de base » et l'évolution des modalités d'ouverture du PPE.

- **La commission Culture-tourisme**

Réunie le 3 février 2021, la commission a mené des travaux sur :

- la labellisation des lieux emblématiques des villages de la CCBVG : chaque commune sera invitée à identifier le lieu emblématique qui la caractérise. Une délibération sera prise en conseil communautaire puis, avec l'appui de l'Office du Tourisme, une valorisation de l'ensemble des sites sera réalisée.
- le chemin de randonnée reliant ceux de Marciac et de Plaisance : il s'agira de valoriser également l'ensemble des chemins de randonnée du territoire. Le début de ce chemin sera matérialisé, à Marciac et à Plaisance, par un objet identifiant fort.
- Les panneaux « CCBVG » à l'entrée des villages : l'idée est de permettre à toute personne circulant sur le territoire de l'EPCI d'identifier qu'elle traverse une de ses communes membres.

- **La commission Finances**

Réunie le 9 février 2021, la commission a examiné les éléments de préparation budgétaire pour le vote des budgets 2021, et notamment des budgets annexes. Ces propositions sont le fruit d'un travail régulier entre les élus, Monsieur Guilhaumon, Madame Adler et Monsieur Duport et les services.

- **La commission Urbanisme-Aménagement-Numérique**

Réunie le 23 février 2021, l'ordre du jour a porté sur la transmission d'information sur les sujets suivants : Gers numérique et le déploiement de la fibre ainsi que l'élaboration du le PLUi.

A noter :

- Gers numérique :
 - le Président de Gers Numérique a transmis un courrier à Monsieur Guilhaumon confirmant que le calendrier prévisionnel de déploiement de la fibre était tenu. Sur Ladevèze-Ville et Armentieux, des erreurs d'adressage ont été relevées.
 - Sur la phase 2, il conviendra d'être vigilant à ce qu'il n'y ait pas d'erreur d'adressage.
 - Si des usagers ont des difficultés de connexion, il convient de le signaler.

- Pour les travaux de voirie à reprendre sur la D14 (sortie de Plaisance), la demande sera portée par M. Cottonat.
- PLUi :
Les premiers éléments de diagnostic ont été présentés aux membres du Comité de pilotage par le Cabinet Paysages. Dans les grandes lignes, ce travail répond aux attentes de la collectivité. Il sera présenté au Conseil communautaire le 6 avril prochain.

A venir : la commission Economie Agriculture Développement, le 9 mars 2021. A noter :

- un mail a été adressé aux maires pour recenser les friches industriels et agricoles du territoire.
- Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux est à l'étude.
- Enfin, Madame Theye, Monsieur Larribat, Madame Ducouso et Monsieur Mathieu Barnadas ont rencontré la propriétaire de la boutique Candy en scène, qui a un projet de création d'un tiers-lieu à Plaisance. Ce projet pourrait inciter d'autres porteurs de projet à s'implanter sur le territoire de la CCBVG.

5. Questions diverses

▪ Convention Territoriale Globale (CTG) : installation d'un Comité de pilotage

La Communauté de communes a initié à la fin de l'année 2020 un diagnostic de territoire en vue de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) fin 2021.

Dans le cadre des travaux en cours et afin d'en assurer le pilotage, un Comité de pilotage doit être mis en place, instance dans laquelle participent les représentants des différents partenaires : Conseil départemental, MSA, CPAM, Union des CCAS et des CIAS, Préfecture, CAF et les représentants de la CCBVG.

A noter :

Au regard des fonctions de chaque élu et des thématiques qui pourront être développées dans la CTG, les personnes qui pourraient participer au Comité de Pilotage de la CTG sont :

- M. Guilhaumon, Président de la Communauté de communes Bastides et Vallons – Président du CIAS Marciac-Plaisance
- Mme Dumont, en tant que Vice-présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse
- M. Castet, *en tant que représentant du Conseil départemental ou un technicien départemental en fonction des relations qui sont en train d'être instaurées*
- M. Payssé, en tant que représentant du CIAS,
- M. Lille, en tant que Président délégué de commission Enfance-Jeunesse – Affaires scolaires
- M. Fitani, en tant que Président délégué de commission Culture-Tourisme
- Mme Theye, en tant que Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement,
- Mme De Resseguier, en tant que Vice-président en charge du Tourisme.
- M. Delesalle, en tant que représentant du Collège de Marciac

Cette proposition est validée.

▪ Travaux de sécurisation de la toiture des locaux de la médiathèque à Plaisance

Plan de financement

Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
Toiture Médiathèque de Plaisance du Gers - travaux	84 871.00 € HT	ETAT (DETR 2021) (30%) REGION Occitanie (FRI) Département du Gers (C2D)	28 041.30 € 16 500.00 €
Maîtrise d'œuvre	8 600.00 € HT	Autofinancement	30 235,50 € 18 694.20 €
Total des dépenses HT	93 471.00 € HT	Total recettes	93 471.00 €

Il est proposé, sous réserve de l'accord du conseil municipal de Plaisance, de mobiliser les fonds départementaux du C2D réservés pour la réalisation de la Cité de l'Orgue à Plaisance. Ces fonds, soit 75 000 € dont l'utilisation doit être effective avant la fin du Contrat C2D, seraient réaffectés au projet de réfection de la toiture de la médiathèque de Plaisance.

▪ Projet de développement : le château de Pallanne

Le projet de développer l'activité du Château de Pallanne pour en faire un lieu de séminaires, de manifestations d'envergure et de résidences séniors est à l'étude. La mairie de Tillac et la Sous-Préfecture ont déjà mené des réunions. Une des conditions pour que ce projet puisse être réalisé est la modification a minima de la carte communale. Pour la Communauté de communes, l'analyse du coût de cette modification devra permettre une évaluation fine de l'impact financier.

▪ Eté 2021 – ouverture des piscines

La question de l'ouverture des piscines est d'actualité. Il convient de s'interroger sur l'opportunité d'ouvrir les piscines :

- comme en 2020, de la mi-juillet à la fin août,
- pour une durée d'un mois, du 15 juillet au 15 août,
- ou, ne pas les ouvrir.

En 2020, les deux piscines avaient été ouvertes. Même en période de contraintes sanitaires, cela a permis de faire des économies d'échelle appréciables.

S'agissant de l'ouverture pour les scolaires, aujourd'hui, rien ne permet de dire s'il sera possible de le faire ou non. A priori, la non-ouverture aux scolaires, comme en 2020, serait souhaitable.

Ce point sera évoqué en Conseil communautaire.

▪ Emploi d'été pour les mineurs

Il est demandé aux services d'étudier la possibilité d'accueillir des jeunes mineurs, du territoire, pour des missions dans les services durant l'été.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

